

**LA DOCTRINE MONASTIQUE  
DES COUTUMES DE GUIGUES \***

par un CHARTREUX de la Grande-Chartreuse

Les premiers chartreux n'ont jamais eu le souci de faire un exposé systématique de l'idéal qu'ils poursuivaient ni même d'expliquer pourquoi leur vie tranchait sur les usages monastiques communément reçus en leur siècle. Saint Bruno nous a laissé peu d'écrits postérieurs à sa vocation au désert : deux lettres<sup>1</sup> frémissantes d'enthousiasme et de joie, mais où il serait vain de vouloir chercher une pensée didactique. Guigues, au contraire, par besoin de réflexion personnelle ou par nécessité, a été un auteur plus fécond<sup>2</sup>; mais il est remarquable de voir combien toutes ses œuvres, même les *Méditations*, de caractère si intime, gardent une grande retenue, coupent court à tout épanchement ou développement. S'il lui arrive dans les *Coutumes* de perdre un peu de sa réserve, il s'en excuse aussitôt :

Frères bien-aimés, si nous nous sommes laissés aller à parler plus qu'il ne convenait, souffrez-le et pardonnez-nous (xx, 8).

\* 1083-1137.

1. *Lettre à Raoul le Verd* : P.L., CLII, 420; *Lettre aux religieux de la Chartreuse* : *ibid.*, 418.

2. Nous possédons de GUIGUES, *Les Coutumes de Chartreuse*, écrites à la demande de saint Hugues de Grenoble et des prieurs des premières Chartreuses, récemment fondées. Le texte de MIGNÉ : P.L., CLIII, 631 s., est excellent. La collation avec les meilleurs manuscrits ne révèle que des différences minimales. Nous nous contenterons de donner les références aux numéros des chapitres et des paragraphes. Les *Méditations*, dont le texte latin semble avoir été définitivement établi par Dom WILMART dans *Recueil des Pensées du B. Guigue*, Paris, Vrin, 1936; la traduction française qu'il a proposée est peu satisfaisante. M. Hocquard en prépare une nouvelle pour la collection *S.C. Vita Sancti Hugonis episcopi Gratianopolitani* : P.L., CLIII, 759 s. *Correspondance* : P.L., CLIII, 593 s., à laquelle on doit ajouter deux lettres découvertes par Dom WILMART et publiées l'une, dans la *Rev. Bén.*, XLIII (1931), pp. 55-58, l'autre dans la *R.A.M.*, XIV (1933), pp. 337-348.

Ce n'était pas faute de talent qu'il se taisait : les contemporains sont unanimes à vanter la richesse de sa pensée et la force de sa parole<sup>3</sup>. Il semble plutôt que ce soit par crainte de profaner les secrets que seuls connaissent ceux qui les ont directement goûtés. A la fin des Coutumes, il confie aux Prieurs des nouvelles Chartreuses naissantes :

Nous n'avons à peu près rien dit pour faire l'éloge de la vie solitaire, car nous savions la profusion de louanges que lui ont décernées de nombreux Saints et Sages, d'une telle autorité que nous ne sommes pas dignes de fouler leurs traces. Quant à vous, nous avons jugé superflu de vous exposer ce que vous savez aussi bien, si ce n'est mieux que nous (l.xxx, 3).

Saint Bruno avait déjà écrit à son ami Raoul le Verd :

Ce que la solitude et le silence du désert apportent d'utilité et de divine jouissance à ceux qui les aiment, seuls le savent ceux qui en ont fait l'expérience<sup>4</sup>.

Une autre raison de la discrétion observée par Guigues à l'égard de son propre idéal est un sens aigu du concret, qui lui fait éviter la spéculation ou les discours inutiles. Tous les premiers chartreux<sup>5</sup> ont eu ce besoin de rester au contact immédiat du réel, souvent présenté sous son aspect le plus pratique, toujours considéré comme la garantie d'une union authentique au Seigneur, comme un critère de vérité. A ses fils de Chartreuse, saint Bruno écrivait de Calabre :

Vous pratiquez avec toute la prudence et le zèle possibles la véritable obéissance, c'est-à-dire l'accomplissement des vœux de Dieu, la clef, le sceau de toute observance spirituelle : jamais elle n'existe sans une grande humilité et une patience insigne, et toujours elle s'accompagne d'un chaste amour du Seigneur et d'une authentique charité<sup>6</sup>.

C'est donc seulement à partir de détails pratiques de la vie des moines que l'on peut remonter à l'esprit qui les anime, découvrir

3. Nous avons le témoignage des deux grands moines de son temps, saint BERNARD, *Ep.* 11 : *P.L.*, CLXXXII, 108; PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Lettres*, I, III, *Ep.* 8 : *P.L.*, CLXXXIX, 312; I, VI, *Ep.* 3 : *P.L.*, *ibid.*, 402; *ibid.*, *Ep.* 40 : *P.L.*, *ibid.*, 457.

4. *P.L.*, CLII, 421.

5. Outre saint Bruno et Guigues, nous avons : de GUIGUES II, la *Scala Paradisi* : *P.L.*, CLIII, 785; les écrits de BERNARD DE PORTES : *P.L.*, CLIII, 885; de JEAN DE PORTES : *P.L.*, CLIII, 899 s.; d'ÉTIENNE DE CHALMET : *P.L.*, CLIII, 931 s. Tous ces textes sont remarquables par leur solide équilibre et leur sens des choses de Dieu.

6. *P.L.*, CLII, 419.

la logique qui les ordonne, l'âme qui les inspire. Dans ces perspectives, les Coutumes de Guigues sont le meilleur et le plus sûr des guides : c'est en elles que se trouve réalisée, sous sa forme la plus pure, cette synthèse des petits détails quotidiens et des plus hautes exigences de la vie intérieure, qui est au cœur de l'idéal cartusien.

\*  
\*\*

On ne peut s'empêcher d'être frappé de l'insistance avec laquelle Guigues déclare, puis répète l'horreur qu'il éprouve à l'idée d'envoyer quêter ses religieux dans le monde pour subvenir aux besoins de la communauté ou alimenter les aumônes. C'est même à peu près la seule explication qu'il donne à plusieurs mesures spécialement rigoureuses de Coutumes.

Il fait la première déclaration de principe à propos de la manière dont on accueille les hôtes en Chartreuse. On leur prépare le même repas qu'aux religieux de la maison, mais on ne prend pas en charge leurs montures. La raison en est la pauvreté des ressources de la vallée de Chartreuse, qui ne parvient même pas à répondre aux besoins du troupeau du monastère. Guigues continue :

A cela s'ajoute que nous éprouvons la plus grande répugnance à voyager et à quêter; nous estimons, en effet, très dangereuse cette coutume que nous avons la douleur de voir beaucoup trop répandue chez bien des gens dont, par ailleurs, les travaux et la sainte conduite dans le Christ sont au-dessus de tout éloge. Ils se risquent ainsi pour un motif de miséricorde, c'est-à-dire pour se procurer de quoi subvenir aux besoins de ceux qui se présentent (xix, 2).

Le sujet est brûlant : Guigues ne peut s'empêcher de glisser une critique à l'égard des autres familles religieuses qui ne partagent pas sa manière de voir, lui qui, habituellement, a plutôt un mot d'éloge à leur égard<sup>7</sup>. Guigues ne peut imaginer les perspectives qu'ouvriront, un siècle plus tard, les ordres mendiants; pour le moment, il se trouve aux prises avec ce qu'il considère comme un vrai danger pour les moines. Il continue :

Il nous semble que cette manière de faire profite grandement même à nos hôtes, eux qui doivent prendre leur part de nos biens spirituels ou corporels sans nous entraîner à faire le mal. Or, s'ils nous forcent à voyager et à quêter par les frais qu'ils nous occasionnent, ils nous font dévier vers le mal (xix, 3).

Nous sommes loin des perspectives de la Règle de saint Benoît, qui recommande avec tellement de chaleur de prendre le plus

7. Voir, par exemple, XXII, 2 et LV, 1.

grand soin des hôtes<sup>8</sup>. La solitude monastique, telle que la conçoivent les premiers chartreux, est plus austère et plus exigeante : tout lui est soumis, même les lois de l'hospitalité. N'accusons pas Guigues de se refuser à toute hospitalité, mais il sait pourquoi il a tout quitté et gagné les montagnes de Chartreuse. Il peut donc ajouter avec une pointe d'ironie :

Nous ne nous sommes pas réfugiés au fond de ce désert pour procurer des soins matériels aux membres du prochain, mais pour le salut éternel de nos âmes. Il n'y a donc pas à s'étonner de nous voir accueillir avec plus de sollicitude ceux qui viennent jusqu'ici pour le bien de leurs âmes plus que pour celui de leurs corps. Sinon, nous aurions bien dû commencer par nous installer sur une grand-route plutôt qu'en ces lieux sauvages et retirés, presque inaccessibles où celui qui vient chercher un soulagement pour son corps souffre plus de peine qu'il ne reçoit de secours (xx, 1).

Guigues continue ses réflexions. La vivacité du ton fait penser au dialogue intérieur qu'il échangeait avec un interlocuteur imaginaire. Soudain, il éclate sous le coup d'une indignation trop violente :

Ainsi moi, je quitterais ma cellule, j'abandonnerais mon cloître, oublieux de ce que je m'étais proposé, je me ferais gyrovague pour des gyrovagues, gueux pour des gueux, séculier pour accueillir et nourrir des séculiers ? Et eux, eux alors, qu'ils partent eux-mêmes plutôt, comme ils ont commencé de le faire et qu'ils parcourent le monde : si j'y allais, j'augmenterais leur nombre de ma propre personne. S'ils insistent trop pour que moi j'y parte, qu'ils renoncent, eux, à voyager et qu'ils fassent ce que je fais, pour mériter d'être nourris de la peine et des dangers courus par les religieux (xx, 4).

La force de cette réaction paraîtrait exagérée si l'on ne voyait combien Guigues sent mise en jeu l'essence de sa vocation. Déjà, plus haut, il nous parlait du « mal » que les hôtes l'obligeraient à commettre en sortant quêter, comme d'une faute réellement grave. Maintenant, il va plus loin : renoncer à sa solitude, même provisoirement, dans le but louable de subvenir aux besoins des pauvres, c'est faire fi de son état de moine. Dans sa pensée, il n'y a pas de solitude monastique mitigée. Si elle garde un aspect relatif, si le solitaire prévoit que, tôt ou tard, il quittera son désert, même pour des motifs honorables, la manière dont il s'y comportera sera toute différente de celle qu'il adopte s'il sait que, d'une manière définitive, il est lié aux murs de sa cellule.

8. *Regula S. Benedicti*, c. LIII. Notons que la Règle de saint Benoît a déjà le souci que développera Guigues : « ... ut non sit necessitas monachis vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum » (c. LXVI).

Une dernière fois, Guigues revient sur ce sujet, dans l'avant-dernier chapitre des Coutumes, intitulé : « Pourquoi sommes-nous si peu nombreux. » Il est frappant de le voir retrouver les mêmes termes pour condamner le même mal. Souvent il a dû méditer ce sujet; sa pensée est claire et elle s'exprime sans ambiguïté. Après avoir dit que la maison n'admet jamais plus de treize moines et seize convers, il ajoute :

Nous avons choisi d'être un aussi petit nombre pour la même raison que nous n'hébergeons pas les montures de nos hôtes et que nous n'avons pas d'aumônerie : pour ne pas être obligés de faire des dépenses supérieures à celles que peut supporter l'endroit et de nous mettre à mendier et à circuler, *ce dont nous avons horreur* (LXXIX, 1).

La réception des montures des hôtes, l'accueil des mendiants n'ont qu'un intérêt secondaire pour un monastère qui ne s'est pas spécialisé dans les œuvres de bienfaisance; par contre, la limitation consciente et délibérée du nombre des religieux de la maison à un chiffre assez faible est une décision importante. Guigues l'accepte non seulement sans regret pour le présent, mais il insiste auprès de ses successeurs pour qu'ils observent la même règle et, ce faisant, il a conscience de poser une pierre angulaire de l'Ordre naissant :

Si nos descendants, pour des raisons que nous ignorons, ne pouvaient faire vivre ici ce tout petit nombre de personnes sans être obligés de recourir aux moyens odieux de la quête et des courses extérieures, s'ils veulent accepter nos conseils, ils reviendront à un chiffre tel qu'ils puissent se subvenir sans courir les dangers dont nous venons de parler. Nous, en effet, qui sommes actuellement ici, bien que peu nombreux, nous préférons être encore beaucoup moins nombreux, plutôt que de demeurer le même nombre ou de nous multiplier et d'en arriver à un pareil mal (LXXIX, 2).

Cette dernière phrase a une grande importance; elle montre que, dans la pensée du Prieur, la vocation de Chartreux n'est pas une question de nombre, mais de qualité. Il préfère sans hésiter refuser des candidats ayant toutes les aptitudes à la suivre, plutôt que de faire courir aux moines déjà présents le risque de perdre un peu de la pureté de leur solitude. Le bien des âmes qui aspirent à la vie de Chartreux n'est pas le seul élément qui entre en jeu; leur sanctification personnelle n'est pas le seul critère qui intervient dans leur admission. Il faut qu'une certaine qualité de vie religieuse, une certaine forme de pureté contemplative soit respectée.

L'hypothèse envisagée par Guigues n'est d'ailleurs pas gratuite. Nous savons qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises de refuser des

candidats, pour la seule raison qu'il ne voulait pas dépasser le nombre de religieux qu'il s'était fixé<sup>9</sup>.

Il semblerait que cette intransigeance ne soit que la conséquence de la pauvreté du terrain. Guigues fait appel à cet argument pour commencer à justifier son refus d'héberger les montures des hôtes :

Celui qui nous reprocherait un excès d'austérité devrait se rendre compte de l'étroitesse, de l'aridité, de la quasi-stérilité du désert où nous demeurons, et de ce que, en dehors, nous ne possédons rien, ni propriété, ni revenu (XIX, 1).

Ailleurs, il glisse un mot sur les rigueurs du climat; après avoir énuméré tous les objets que l'on donne au solitaire en cellule, il conclut :

Qui lira cela ne doit pas en rire ou s'en indigner, avant peut-être d'avoir fait un long séjour parmi une telle abondance de neige et des froids aussi terribles (XXVIII, 5).

En réalité, cet argument n'a guère de valeur aux yeux de Guigues. Il est certain que les ressources de monastère sont menues lorsque le Prieur écrit ses Coutumes, mais ceci ne l'inquiète pas outre mesure. Il termine ainsi le chapitre consacré au petit nombre à ne pas dépasser :

Nous ne comptons pas sur les dons que l'on nous envoie, car il nous semble que nous ne devons pas pour des bienfaits incertains assumer une charge certaine dont nous ne pouvons ni nous acquitter ni nous dégager sans de gros risques. Nous ne tenons donc pas compte des cadeaux, mais seulement des revenus que peut nous procurer le désert où nous nous trouvons, par la culture ou par l'élevage; nous pensons ainsi pouvoir faire vivre le nombre de personnes dont nous avons parlé, à condition que demeure, comme il en a été jusqu'à présent, le zèle pour l'humilité, la pauvreté, la sobriété dans le vivre, le vêtement et tout ce que nous utilisons et à condition, enfin, de progresser chaque jour dans l'oubli du monde et l'amour de Dieu, pour lesquels tout se doit faire et supporter (LXXIX, 5).

Le motif surnaturel de cette décision est exprimé en dernier, mais on sent qu'il est le fond de tout l'argument. Guigues aime l'austérité de son genre de vie, il la défend jalousement contre les tentatives d'adoucissement que la faiblesse des hommes s'efforcera d'y introduire. Le motif profond de ce sentiment est le

9. Deux Chartreuses, au moins, ont été fondées pour répondre au désir d'aspirants à la vie cartusienne, éconduits par Guigues, qui refusait de dépasser le nombre de treize moines. Voir LE COUTEULX, *Annales Ordinis Cartusiensis*, t. I, *Montreuil-sur-Mer*, 1887. Fondation de la Chartreuse des Écouges, p. 204; fondation de la Chartreuse de Durbon, p. 207.

lien étroit que le Prieur reconnaît entre cette simplicité de vie et la solitude. On le voit clairement en un autre passage des Coutumes où il repousse à l'avance la possibilité d'augmenter le domaine de la Chartreuse :

Pour couper court à toute occasion de cupidité chez nous ou nos descendants, autant que nous le pouvons avec le secours de Dieu, nous décidons par le présent texte que les habitants de ce lieu ne doivent absolument rien posséder hors des limites de leur désert : pas de champs, de vignes, de jardins, d'églises, de cimetières, d'offrandes, de dîmes, ni rien de semblable (XLI, 1).

Guigues adopte donc, par amour de la solitude, une position difficile : d'une part, il reconnaît l'exiguïté des ressources naturelles dont il dispose, d'autre part, il refuse d'envisager un moyen de les augmenter soit en arrondissant son patrimoine, soit en envoyant ses religieux quêter de par le monde.

Ce dernier point demande à être examiné de plus près, car l'insistance avec laquelle le Prieur répète son horreur pour une telle éventualité, la véhémence avec laquelle il s'en défend, montrent l'importance toute spéciale qu'il y attache.

\*  
\*\*

Peut-être faut-il voir dans la vigueur qu'il met à poursuivre les gyrovagues un écho de l'opposition qui mit aux prises pendant de longues années les premiers chartreux et leurs voisins gênants de Currière : ermites instables et batailleurs<sup>10</sup>. Déjà saint Bruno écrivait aux frères convers de la Grande-Chartreuse :

Fuyez comme une peste cette bande malsaine de laïcs pleins de vanité, qui colportent leurs écrits et vous glissent dans l'oreille des choses qu'ils ne comprennent pas, qu'ils n'aiment pas et qu'ils contredisent par leurs paroles et leurs actes. Oisifs et gyrovagues, détracteurs de tout être bon et religieux, ils estiment mériter des éloges s'ils ont diffamé ceux qui ont droit à des louanges. Toute règle ou obéissance leur répugne<sup>11</sup>.

Guigues, lui-même, eut à se défendre contre les procédés de ses encombrants voisins et réussit à terminer la lutte en se faisant offrir le terrain qu'ils occupaient<sup>12</sup>. Le triste spectacle qu'il avait contemplé, les procédés déplaisants qu'il avait endurés, l'ont vraisemblablement rendu sévère ou susceptible à l'égard des religieux qui ne se fixent pas d'une manière définitive en un monastère.

10. LE COUTEULX, *op. cit.*, pp. 87-89.

11. *P.L.*, CLII, 419.

12. LE COUTEULX, *op. cit.*, p. 322.

Ceci néanmoins ne saurait expliquer l'amour enthousiaste qu'il manifeste à l'égard de la solitude. Nombreux sont les passages des Coutumes où il revient sur ce sujet. Plus personnelle, plus intime encore, malgré sa composition un peu conventionnelle, est la lettre où il vante les bienfaits du désert à un correspondant anonyme qu'il veut convaincre de revêtir l'habit monastique<sup>13</sup>.

Guigues ne semble être là que l'écho d'une longue tradition spirituelle, qui avait retrouvé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles une nouvelle vigueur. Au cours des âges, l'éloge de la vie solitaire se retrouve sous toutes les plumes, même de ceux qui n'ont jamais demeuré au désert; en ce siècle, ce fut, au contraire, un désir sincère de quitter le monde et de se consacrer à Dieu seul, qui poussa des milliers d'âmes à se réfugier dans les forêts et sur les montagnes, à mener la vie d'ermite ou de reclus<sup>14</sup>. C'est à cette époque que furent fondés les seuls ordres de solitaires que connut jamais l'Église latine<sup>15</sup>. Même ceux qui embrassaient une vie spécifiquement cénobitique, tels les Cisterciens, eurent vivement conscience d'être animés de la spiritualité du désert<sup>16</sup>.

Quelle fut l'attitude des chartreux dans cet élan général? Ce fut d'abord la volonté de prendre au sérieux leur vocation de solitaires, de lui donner un cadre concret qui en garantissait l'authenticité. Les textes des Coutumes qui y font allusion montrent comment il ne s'agissait pas seulement de quitter le monde, mais, aussi bien, d'assurer à chacun des religieux à l'intérieur de la communauté une véritable intimité avec Dieu, où ne pouvaient pénétrer leurs confrères. Deux chapitres entiers sont consacrés à ce sujet (xxx et xxxi), complétés par de nombreux textes où l'on voit combien l'observance était toute orientée en ce sens :

L'habitant de la cellule se doit de mettre grand soin et diligence à éviter de combiner ou d'accepter les occasions de sortir, excepté

13. Remarquable éloge de la vie solitaire; publiée et commentée par Dom WILMART, dans *R.A.M.*, XIV (1933), p. 346. Une traduction a été proposée par M. HOCQUARD, dans *Rev. S.R.*, XXXI (1957), pp. 364-382.

14. Le fait est bien connu et nous n'avons pas à donner une bibliographie complète de la question. Signalons Dom Jean LECLERCQ, *Pierre le Vénérable et l'Érémisme clunisien*, dans *Stud. Ans.*, n° 40 (1956), pp. 99 à 120. Du même auteur, *Jean de Fécamp*, Paris, 1946, pp. 19 à 29, 184; Johannes von WALTER, *Die ersten Wanderprediger Frankreichs*, Leipzig, 1903 et 1906; RAISON et NIDERAT, *Le mouvement érémitique dans l'Ouest de la France à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au début du XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. LV (1948), pp. 1 à 46; Dom GOUGAUD, *Ermîtes et Reclus*, Ligugé, 1928.

15. Les Camaldules et les Chartreux, assez connus. L'Ordre de Grandmont, plus ignoré de nos jours; voir Dom Jean BECQUET, dans *R. Mab.*, 1952, 2 et 1953, 4, et dans *Bulletin de la Société historique du Limousin*, 1958.

16. Voir par exemple : « Tandem desiderio potiti, Cistercium devenerunt locum, tunc scilicet horris et vastae solitudinis » (*Exordium Cistercii*, dans

celles qui sont établies communément; bien plutôt, comme l'eau pour le poisson et la bergerie aux brebis, ainsi doit-il tenir la cellule pour indispensable à sa prospérité et à sa vie. Plus il y demeurera, plus il s'y trouvera heureux; mais s'il prend l'habitude de la quitter souvent et pour des motifs futiles, bien vite elle lui deviendra insupportable. C'est pourquoi il lui est prescrit aux heures fixées pour cela de demander ce dont il a besoin, et, lorsqu'il l'a reçu, de le garder soigneusement (xxxI, 1).

Le second souci des chartreux fut d'assurer la stabilité de leur solitude. Nombreux, en effet, furent alors les ermites qui, après un temps de solitude, se trouvèrent pris par les nécessités du ministère apostolique et — sans trop de regret parfois — abandonnèrent le désert pour revenir au contact des foules<sup>17</sup>. Il n'était pas rare non plus de voir un solitaire de renom attirer des disciples, puis embrasser avec eux la Règle de saint Benoît<sup>18</sup>. Exceptionnels, au contraire, furent ceux qui conservèrent jusqu'au bout, pour eux et leurs descendants, le caractère strictement érémitique de leurs origines.

Lorsque Guigues rédige les Coutumes, la Chartreuse a déjà franchi cette première étape, mais le Prieur se rend compte de la nécessité de garantir ses successeurs contre la tendance trop naturelle à revenir vers une forme de vie plus communautaire ou plus proche du monde. Malgré le ton apparemment neutre des Coutumes, qui se présentent comme la simple relation des usages suivis en Chartreuse, on sent à chaque page le souci de communiquer aux jeunes fondations l'amour de ces observances, le désir de les conserver intactes, surtout en ce qui concerne la garde de la solitude<sup>19</sup>.

Les spirituels de tous les temps, s'ils ont reconnu les bienfaits de la solitude pour qui cherche Dieu, la considèrent souvent comme un moyen passager ou acceptent aisément de la tempérer.

*Collectanea O.C.R.*, avril 1954, p. 97. — « Ad eremum quae Cistercium dicebatur, alacriter tetenderunt. Qui locus, in episcopatu Cabilonensi situs et pro nemoris spinarumque tunc temporis opacitate, accessui hominum insolitus, a solis feris inhabitabatur... » « Apostolicae Sedis legati auctoritate... ad hanc solitudinem... veniebant » (*Exordium parvum*, c. III; SÉJALON, *Nomasticon Cisterciense*, Solesmes, 1892, p. 54).

17. Par exemple, von WALTER, *op. cit.*

18. Nombreuses sont les abbayes ou les congrégations qui connurent ces débuts. Saint Bernard de Tiron est un exemple frappant du solitaire devenu fondateur malgré lui : *A.S.*, avril, II, 220-254; *P.L.*, CLXXII, 1363 s. On se reportera également aux fondations de Fontgombaud (*Gallia Christiana*, II, 168), La Chaise-Dieu (MABILLON, *Acta Sanctorum O.S.B.*, V<sup>e</sup> siècle, II<sup>e</sup> pars, p. 189 ; *P.L.*, CLXXI, 1507; *Gallia Christiana*, II, 327), Congrégation du Val des Choux (*Gallia Christiana*, IV, 742; LE COUTEULX, *op. cit.*, III, 67, 73; Dom MARTÈNE, *Voyage littéraire*, p. 112), etc.

19. Voir XV, 5; LXXIV, 2.

Le succès même dont jouissaient ces solutions mitigées à l'époque de Guigues, explique la force avec laquelle nous l'avons vu réagir contre ceux qui en méconnaissaient le caractère absolu, la valeur irremplaçable aux yeux de Dieu. En un passage, il compare les situations du chartreux et de celui qui, de quelque manière, se consacre au soin des autres :

Marthe aura donc son service, digne d'éloges sans doute, non dénué cependant de soucis ni d'agitation; mais elle ne devra pas troubler sa sœur. Celle-ci, tout appliquée à suivre le Christ, reconnaît en sa liberté intérieure que lui-même est Dieu; elle purifie son esprit, recueille sa prière en son cœur, écoute ce que dit en elle le Seigneur; ainsi, à sa toute petite mesure, dans un miroir et d'une manière confuse, elle goûte et voit combien il est doux, et elle prie aussi bien pour elle-même que pour tous ceux qui se livrent à pareil labeur.

Si Marthe ne renonce pas à venir inquiéter sa sœur, celle-ci dispose non seulement du plus juste des juges, mais aussi du plus sûr des avocats, le Seigneur lui-même qui, non content de défendre son propos, daigne en vanter le mérite, lorsqu'il dit : « Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera pas ôtée ». Disant la meilleure, il en a fait l'éloge, mais plus encore, il l'a placée au-dessus de l'activité laborieuse de sa sœur. Disant : « on ne la lui ôtera pas », il l'a défendue et il l'a justifiée de ne pas se mêler aux soucis et aux inquiétudes de Marthe, si pieux soient-ils.

Vient alors le texte que nous avons déjà cité :

Ainsi, moi je quitterais ma cellule, j'abandonnerais mon cloître, oublieux de ce que je m'étais proposé, je me ferais gyrovague pour des gyrovagues, gueux pour des gueux, séculier pour accueillir et nourrir des séculiers? Et eux, eux alors, qu'ils partent eux-mêmes plutôt, comme ils ont commencé de le faire et qu'ils parcourent le monde : si j'y allais, j'augmenterais leur nombre de ma propre personne. S'ils insistent trop pour que moi j'y parte, qu'ils renoncent, eux, à voyager et qu'ils fassent ce que je fais, pour mériter d'être nourris de la peine et des dangers courus par les religieux (xx, 2, 3, 4).

En ces paragraphes vigoureux, Guigues ne se contente pas de laisser parler son cœur et d'exprimer tout l'amour qu'il éprouve pour sa vocation; c'est plus encore un exposé de sa pensée : le seul endroit où il exprime en termes suffisamment précis et explicites la doctrine qui affleure dans le reste de ses écrits. Presque malgré lui, pour répondre aux critiques qu'il prévoit ou qui déjà lui ont été adressées, il formule enfin clairement les grandes lignes de la vie monastique, telle qu'il la conçoit.

Dès le prologue des Coutumes, il avait donné le motif de la discrétion qu'il entendait garder le plus possible sur ce sujet :

Longtemps, pour des motifs qui nous semblent raisonnables, nous avons négligé cette affaire. En effet, nous estimions que l'on

trouve dans les lettres de saint Jérôme, la règle de saint Benoît ou les autres écrits authentiques, presque tous les usages de notre vie religieuse et nous pensions ne pas être du tout celui qui pouvait ou devait entreprendre pareil travail. A cela s'ajoutait, nous le savions bien, qu'il convient mieux à l'humilité de notre propos de se laisser enseigner que d'enseigner, et qu'il est plus sûr de publier les biens du voisin que les siens propres, selon le mot de l'Écriture : « Qu'autrui te loue, et non ta bouche; un étranger et non tes lèvres<sup>20</sup> »; le Seigneur, aussi, dans l'Évangile nous commande : « Gardez-vous de manifester en public votre justice, pour vous faire remarquer<sup>21</sup> » (Prologue).

Guigues a beau jeu de s'abriter derrière des autorités célèbres. En réalité, une étude attentive des Coutumes montre combien sa pensée est personnelle et profondément réfléchie, malgré la multitude de citations, le plus souvent implicites, dont est parsemé son texte.

Le commentaire de l'épisode de Marthe et Marie, qui nous retient maintenant, est un bel exemple de la manière dont il a recours à un enseignement traditionnel. Pour le faire servir à son propos, il dépasse le sens premier du texte dont il s'inspire, l'adapte à sa pensée, à son style, et aboutit à une formule toute neuve qui semble être son œuvre personnelle. Le passage de saint Luc<sup>22</sup>, où Jésus est pris comme arbitre entre les deux formes d'amour que lui témoignent les deux sœurs, avait été, à plusieurs reprises, commenté et interprété comme le type de l'opposition entre vie active et vie contemplative. Guigues reprend cette manière de voir devenue classique, surtout chez les moines<sup>23</sup>, mais il la modifie discrètement. Le commentaire traditionnel interprétait « elle ne lui sera pas ôtée » comme une annonce de la continuité qui existe entre la vie contemplative ici-bas et la vision béatifique de l'au-delà, opposée à l'activité laborieuse de Marthe qui aura une fin lorsque cesseront tous les motifs de dévouement qui l'accaparent maintenant<sup>24</sup>. Guigues, d'une manière plus pénétrante, parce que, sans doute, plus proche du sens de l'Évan-

20. *Prov.*, 27, 2.

21. *Mt.*, 6, 1.

22. *Lc.*, 21, 38-42.

23. ORIGÈNE, *In Cantic. Cantic.* : P.G., XIII, 107; saint BASILE, *Const. monast.* : P.G., XXXI, 1326; saint JÉRÔME, *Ep. ad Eustoch.* : P.L., XXII, 410; CASSIEN, *Conférences*, 1<sup>re</sup> conférence, ch. VIII : P.L., XLIX, 492 : S.C., t. I, p. 87.

24. « Videtis in his duabus mulieribus... duas vitas esse figuratas, praesentem et futuram, laboriosam et quietam, aerumnosam et beatam, temporalem et aeternam » (saint AUC. : P.L., XXXVIII, 617). « Unde nec auferri unquam Mariae pars dicitur, quia activae vitae opera cum corpore transeunt, contemplativae autem gaudia melius ex fine convalescunt » (saint GREG. : P.L., LXXV, 764). « Contemplativa vita minime aufertur, quia substracta praesentis saeculi luce perficitur » (*ibid.*, P.L., LXXVI, 954).

gile, et certainement plus conforme à l'idéal monastique, nous explique que ceci n'est pas une promesse du Christ pour le ciel, mais une interdiction actuelle de troubler Marie et de la tirer de son intimité avec lui, sous aucun prétexte, le plus élevé soit-il.

La tentation n'est pas nouvelle pour les moines et, sans cesse, depuis les Pères du Désert, nous la voyons à l'œuvre, qui s'efforce de les retirer de leur « laborieuse oisiveté » pour se consacrer aux œuvres apostoliques. Guigues ne condamne pas ceux qui acceptent cette vocation : « Marthe aura son service, digne d'éloges sans doute... », mais il n'admet pas qu'ils cherchent à entraîner à leur suite ceux qui ont choisi de se consacrer au seul Seigneur, sans aucun partage.

\*  
\*\*

Ce thème de la sainte oisiveté est non moins traditionnel que celui de l'éloge du désert ou de l'opposition entre vie active et vie contemplative; le mérite de Guigues a été de le dégager d'un cadre stéréotypé, aux formes littéraires classiques, pour en faire une réalité concrète sur laquelle il voulait bâtir l'assise même de la Chartreuse.

C'est ce qui explique la vigueur de ses réactions dès qu'il semble être question d'envoyer ses religieux quêter de par le monde; ou la sévérité d'une prescription comme celle-là :

Les jours de solennités, le cuisinier ou son remplaçant ont l'ordre de répondre aux gens du pays qu'on ne peut rien leur donner ou leur prêter, mais seulement qu'ils s'en aillent. Ceci pour les empêcher de prendre l'habitude de venir nous troubler et nous ennuyer ces jours-là (XLVI, 4).

Il ne s'agit pas ici de points d'importance secondaire, mais de l'essentiel de sa vocation :

Nous chantons rarement la messe ici, car notre occupation et *notre but* sont d'une manière toute spéciale, le silence et la solitude *dans le repos* de la cellule, selon la parole de Jérémie : « Il demeurera assis et silencieux et se taira<sup>25</sup>. » Ailleurs encore : « J'étais assis solitaire sous l'emprise de ta main, car tu m'as rempli de colère<sup>26</sup>. » En effet, rien ne demande plus d'effort dans les exercices de la vie régulière, à notre avis, que le silence de la solitude et le repos. Aussi saint Augustin dit-il qu'aux amis de ce monde rien n'est plus pénible que de ne rien faire<sup>27</sup> (XIV, 5).

25. *Lam.*, 3, 28.

26. *Jér.*, 15, 17.

27. Les mots se trouvent chez saint GRÉGOIRE, *Hom. X in Ezech.*, c. 3, v. 1 : *P.L.*, LXXVI, 892, mais la pensée est bien de saint AUGUSTIN, *Serm.* 96 de *Marco*, 8, 34 : *P.L.*, XXXVIII, 585 : « Ab eis plus laboratur quando a labore quisque prohibetur. »

Aux dernières lignes des Coutumes, il reprend la première citation de Jérémie, pour lui donner un commentaire plus bref, mais plus éloquent :

(Jérémie dit) : « Il demeurera assis et silencieux et se taira, car il s'élèvera au-dessus de lui-même »<sup>25</sup>, exprimant à peu près tout ce qu'il y a de meilleur en notre genre de vie par le repos, la solitude, le silence et l'attrait des choses d'en-haut (LXXX, 7).

Le thème du repos n'est donc pas seulement, pour Guigues, matière à développements spirituels utiles, mais il est le résumé de sa vocation elle-même, et, sans doute, de toute vocation monastique. Dans la lettre où il exhorte un ami anonyme à quitter le siècle pour le cloître, il reprend cette idée, sous une forme adaptée à la mentalité de son correspondant :

La vie pauvre et solitaire..., chose sans doute pour toi plus étonnante et plus admirable, demeure dans un repos tel qu'elle n'est jamais oisive. Elle s'assigne en effet des tâches assez nombreuses pour se trouver plus fréquemment à court de temps que d'occupations variées : pour se plaindre plus souvent de l'heure qui la trompe que de l'ennui du travail.

Mais pourquoi insister? Exhorter au repos est en effet un sujet excellent, mais pareille invitation requiert un esprit maître de soi, qui, attentif à son propre bien, dédaigne de se mêler des affaires des autres ou de la chose publique; un esprit qui, servant le Christ dans la paix, ne saurait être à la fois soldat de Dieu et du monde<sup>28</sup>...

Il n'y a aucun doute : pour Guigues, la liberté intérieure est l'œuvre par excellence du moine. Parlant du Prieur, il écrit :

Le Prieur, malgré son devoir d'être utile à tous en parole ou en acte, et de prendre un soin attentif de chacun, doit cependant donner spécialement aux moines, parmi lesquels on l'a choisi, l'exemple du repos, de la stabilité et des autres exercices qui appartiennent à leur genre de vie (xv, 2).

Notons que le premier « exercice » qu'il fait pratiquer au moine est celui du repos. L'ensemble de ces textes nous impose l'idée que, pour Guigues, être moine, c'est d'abord être disponible, être libéré de tout autre souci que cette disponibilité vis-à-vis de Dieu.

\*  
\*\*

Ces notions pourraient demeurer bien vides et bien abstraites. Le repos, la paix, l'oisiveté, ne sont en eux-mêmes que des attitudes stériles ou même négatives et ne se justifient pas si elles

28. *R.A.M.*, XIV (1933), p. 346.

n'aboutissent à une réalité vivante et concrète. La longue citation que nous avons faite du chapitre xx nous montre que tel est bien l'idéal du moine personnifié par Marie de Béthanie. Il faut surtout souligner la place importante qu'occupe la Personne du Christ en ce passage où nous savons que Guigues livre le fond de sa pensée. Jésus seul est la raison d'être du chartreux.

Le reste de l'œuvre de Guigues nous confirme en ce sentiment. Dom Wilmart l'avait déjà noté, à propos des lettres du Prieur, et il allait même jusqu'à écrire :

Aussi pourrait-on dire, sans attendre plus, que, parmi les points de vue divers auxquels les moines du XII<sup>e</sup> siècle se sont placés, celui qu'a choisi Guigues et ses solitaires rejoint d'avance et d'une manière remarquable la religion de saint François et des Frères Mineurs, destinée à la fortune que l'on sait. Le Chartreux doit, tout d'abord, « militer pour le Christ<sup>29</sup> ».

Les Méditations de Guigues, à leur tour, nous montrent la pensée du Prieur aboutissant à une longue et profonde méditation du mystère de l'Incarnation, dont le terme est ce raccourci de la pensée du Prieur :

L'homme ne devait suivre que Dieu et il ne pouvait suivre qu'un autre homme. Dieu prit donc une nature humaine pour que l'homme, en suivant qui il peut, suive qui il doit. De même, pour l'homme seul était bienfaisant de se modeler sur Dieu à l'image de qui il a été créé, et seul était possible de se conformer à un autre homme. Aussi Dieu s'est-il fait homme, pour que l'homme, tandis qu'il reproduit un modèle humain à sa portée, ait ainsi le bénéfice de devenir conforme à Dieu<sup>30</sup>.

Les Coutumes elles-mêmes, malgré leur volontaire sécheresse, laissent échapper quelques rayons de la place prépondérante occupée par Notre-Seigneur dans le cœur de ceux qui vouaient la solitude et le repos :

Jésus lui-même, notre Seigneur et Dieu, lui dont la vertu ne pouvait ni s'affermir dans la retraite, ni s'affaiblir dans la foule, a voulu cependant nous instruire de son exemple, et, avant de se mettre à prêcher ou à faire des miracles, il a subi dans la solitude comme l'épreuve des tentations et des jeûnes. De lui l'Écriture nous rapporte qu'il abandonnait la foule des disciples et gravissait seul la montagne pour prier. Juste avant le moment de sa Passion, il laisse les apôtres pour aller prier seul; par cet exemple surtout, il nous enseigne combien la solitude profite à l'oraison, puisqu'il ne veut pas prier au milieu de ses compagnons, fussent-ils les apôtres (LXXX, 10).

29. *Ibid.*, p. 345.

30. WILMART, *Recueil des Pensées du Bx Guigue*, Paris, 1936, n° 476, p. 172.

Nul doute encore, pour qui a fréquenté Guigues, qu'il ne fasse allusion au Fils de Dieu, en ce passage où le rôle du Prieur est mis en dépendance directe du « Seigneur » :

Si le Prieur décide de nous accorder un supplément de nourriture, de sommeil ou de n'importe quoi d'autre, ou, au contraire, de nous imposer une chose dure et pénible, il ne nous est pas permis de refuser; car, en lui résistant, nous risquerions de nous trouver en opposition non pas avec lui mais avec le Seigneur dont il tient la place à notre égard (xxxv, 2).

Citons encore cette recommandation à propos des malades :

On doit conseiller aux malades de méditer les souffrances du Christ, et aux infirmiers sa miséricorde; ils seront alors, les premiers forts pour supporter le mal, les seconds prompts à les secourir. Et tandis que pour le Christ, ils se verront, les uns servis, les autres servants, ils n'éprouveront les uns nulle arrogance, les autres aucune lassitude, car ils attendent tous de leur commun Seigneur la récompense de leurs offices : souffrance d'un côté, compassion de l'autre (xxxviii, 2).

La solitude, le repos, sur lesquels Guigues insiste tellement, ne sont donc que l'aspect austère, mais purement extérieur, d'une vie qui a voulu réserver toute sa flamme et la concentrer sur la seule personne du Sauveur. L'existence entière du moine est orientée vers lui; si elle fait fi de tout le reste, c'est pour se consacrer plus exclusivement à son service, l'écouter, le goûter, adhérer à lui (xx, 2). Le jugement que portait Dom Wilmart à propos des lettres de Guigues, malgré son allure un peu rapide, semble donc juste. Plus sans doute que beaucoup d'autres moines contemporains, les chartreux ont été captivés par la Personne du Christ.

Si le lien que nous avons cru discerner entre cet attrait et leur exigence de liberté intérieure est exact, nous devons reconnaître que nous nous trouvons en présence d'un élément fondamental non seulement de leur spiritualité, mais de leur vocation : de ce qui est leur raison d'être. Guigues, en effet, ne se contente pas de donner Marie en exemple pour sa fidélité à demeurer aux pieds du Seigneur; il se plaît à mettre en opposition cette vacance, en apparence stérile, à la fonction laborieuse et agitée de Marthe : à son « ministerium ». Puisqu'il voit une opposition, c'est qu'il y a, en même temps, un certain parallèle entre les deux sœurs. La part de Marie est meilleure que celle de Marthe, parce que, elle aussi, a un « ministerium », une fonction à remplir. L'idée n'est pas exprimée en termes formels, mais elle est sous-jacente à tout le texte que nous étudions : Marie ne doit pas être trou-

blée dans son repos, parce que tel est son « ministerium », telle est la raison d'être du chartreux; telle est la raison d'être du moine, aurait peut-être dit Guigues. La conclusion du même passage confirme cette manière de voir. Après avoir vigoureusement interpellé les opposants, plus ou moins imaginaires, qui l'inciteraient à quitter son désert pour quêter, il conclut :

S'ils insistent trop pour que moi j'y aille, qu'ils renoncent, eux, à voyager et qu'ils fassent ce que je fais, pour mériter d'être nourris de la peine et des dangers courus par les religieux (xx, 4).

Si on l'oblige à quitter son poste, il faut venir le remplacer; si on veut lui imposer de subvenir aux besoins des autres, que ceux-ci accomplissent la mission dont il est chargé, c'est-à-dire de veiller dans la paix et le silence, en présence du Christ.

Telle semble être l'idée dernière de Guigues sur sa vocation de moine. En termes imagés, il l'exprimait à son correspondant anonyme :

Je propose à la prudence de ton jugement ce qui de ma part est souhait et conseil : en homme au cœur généreux et grand, pense au salut éternel, embrasse notre genre de vie et, nouvelle recrue du Christ, tu monteras la garde en sentinelle vigilante du Seigneur, dans les camps de la milice céleste, armé de ton épée au côté, dans la crainte des surprises de la nuit <sup>31</sup>.

En ce dernier texte, il est difficile de faire la part des conventions littéraires, mais on retrouve la même idée de base : le moine est « en service », il monte la garde près du Seigneur.

Notons que, malgré une brève incise (« Elle prie aussi bien pour elle-même que pour tous ceux qui se livrent à pareil labeur »), Guigues semble ignorer la fonction apostolique de la prière monastique, dont Pie XI devait faire un magistral exposé dans la Constitution apostolique *Umbratilem* <sup>32</sup> qui approuvait les Statuts des chartreux. C'est une notion qui a pris corps lentement dans la conscience chrétienne et, malgré quelques pierres d'attente chez les Pères, elle ne s'est développée que tardivement.

Par contre, Guigues, sans renier la longue tradition qui voit en la vocation monastique un moyen sûr de faire son salut, semble avoir clairement distingué que la raison d'être du chartreux n'était pas seulement réponse à un besoin personnel, mais accomplissement d'une fonction au nom des autres hommes. Le Seigneur se réserve et défend contre tous les empiétements, même

31. *R.A.M.*, *op. cit.*

32. *A.A.S.*, 1924, pp. 385 s.

les plus pieux, des âmes qui sont pour lui seul. Elles se donnent tout à lui et, inversement, il se livre tout à elles.

Un moine d'Arras, en conclusion de l'éloge funèbre qu'il faisait de saint Bruno, résumait brièvement cette doctrine en une formule dont il n'appréciait peut-être pas toute la portée :

*Sic Pater o Bruno, capis unum captus ab uno* <sup>33</sup>.

33. *P.L.*, CLII, 589.